



## AUX SYNDICATS DE LA BRANCHE CAOUTCHOUC.

**S**uite à la signature d'un accord le 2 décembre 2010 dans la branche Caoutchouc entre les patrons et la CFTC, la CGC et la CFDT, **les droits et moyens syndicaux, permettant aux syndicats du Caoutchouc de se rendre aux paritaires et d'échanger, ont été réduits de manière importante.**

Une réunion dite "de concertation", organisée par le SNCP, a eu lieu le 12 janvier.

Grâce à l'accord cité plus haut, les patrons ont pu imposer un calendrier social 2011 (*que vous trouverez au verso*) réduit à sa plus simple expression :

- Sur les salaires, alors que la convention collective prévoit deux réunions par an (*avril et octobre*), il n'y a pas eu de négociation en 2010. La CGT a exigé un rattrapage 2010 d'abord, avant d'aborder le plus vite possible les salaires 2011. Le SNCP a refusé. Pire : une seule réunion est fixée pour 2011, le 10 mars prochain. Aucune réunion n'est prévue en octobre 2011.
- **LES SALAIRES DU CAOUTCHOUC DEVRONT SE MOBILISER S'ILS VEULENT UNE REVALORISATION DE LA GRILLE DES SALAIRES EN 2011.**
- Le SNCP s'est déclaré intéressé pour négocier les CQP (*Contrats de Qualification Professionnelle*). La raison principale : récupérer au maximum les fonds de la formation professionnelle. La CGT, ainsi que FO, ont réclamé l'ouverture d'une négociation sur la qualification. Comment en effet, plaquer sur une grille de qualification datant de plus de 15 ans de nouvelles certifications ? Sauf à refuser de reconnaître ces CQP par la classification et par le salaire, comme veut le faire le SNCP.
- Obligé par la loi de novembre 2010 repoussant l'âge de la retraite à 62 ans, le SNCP ouvrira des négociations Pénibilité en juin 2011. Dans quelles conditions, avec quel contenu ? Tout dépendra du rapport de forces que les syndicats CGT de la branche auront construit d'ici là, car la loi ne prévoit pas de conclure sur cette question de pénibilité, mais simplement "d'ouvrir" la négociation.
- Le SNCP s'est payé le culot de suggérer qu'on revoie à terme la Convention collective, qui contient selon lui des "termes inappropriés". Les organisations syndicales, CGT en tête, ont qualifié cette revendication patronale de "pas d'actualité", sauf la CGC.

**A**u final, une réunion de "concertation" qui s'est soldée par l'acceptation par une majorité d'organisations, dans la forme comme sur le fond, de la quasi-totalité de objectifs patronaux, contre l'avis de la CGT.

Compte tenu de la réduction des droits dans la branche, nous devons réfléchir à une nouvelle méthode de travail pour continuer un travail collectif au niveau de la branche. On pourrait avoir par exemple des paritaires de branche le matin à 9 H (*au lieu de 14 H aujourd'hui*), avec préparatoire la veille et conclusion l'après-midi, ce qui nous permettrait de travailler par journée complète. C'est un point à discuter lors de notre Assemblée Générale du 21 février prochain à Montreuil.

**Les syndicats CGT du Caoutchouc ont la responsabilité de transformer ces dates, que les patrons et certaines organisations voudraient "à huis clos", sur la moquette des salons parisiens, en journées de prise en compte véritable par les salariés de la branche des enjeux qui s'y rattachent.**

**C'est bien par l'action sur le terrain, les initiatives dans les entreprises, le rapport de forces construit avec les salariés sur les garanties collectives les plus larges, que nous parviendrons à imposer nos revendications au SNCP sur les salaires, la pénibilité, la reconnaissance des qualifications.**

**Rappel : N'oubliez pas l'enquête pénibilité Caoutchouc, que vous avez reçue, également sur le site [fnic.cgt.fr](http://fnic.cgt.fr), où vous pouvez aussi télécharger le rapport de branche 2009 et le Compte rendu de l'ONEE du 6 janvier 2011.**

19-janv.-11		Agenda des réunions paritaires SNCP				
Date et heure	convocation émission	Nature / thème	n°	fixé le	commentaires	
mercredi 2 février 2011	14 h	CPNE	1			
mercredi 9 mars 2011	9 h	ONE	2		Attention à l'horaire	
jeudi 10 mars 2011	14 h	Négociation Salaires	3	12-janv.-11		
jeudi 24 mars 2011	14 h	CPNE	4	12-janv.-11		
mercredi 27 avril 2011	14 h	Négociation CQP	5	12-janv.-11		
jeudi 9 juin 2011	14 h	SPP	6			
mercredi 15 juin 2011	14 h	Négociation CQP (13h30 - 15h)	7	12-janv.-11		
		Négociation Péniabilité (15h - 17 h)				
mercredi 21 septembre 2011	14 h	sujet à définir	8	12-janv.-11		
jeudi 3 novembre 2011	14 h	sujet à définir	9	12-janv.-11		

CPNE	commission paritaire nationale de l'emploi
ONE	observatoire des métiers
SPP	section paritaire professionnelle des AGEFOS (Formation professionnelle)
CQP	certification de qualification professionnelle